

Nombre de Conseillers**en exercice : 13****Présents : 10****Absents : 3****Procurations : 2****Votants : 12**

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 21 OCTOBRE 2024 A 18H

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-et-un Octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de Malves en Minervois

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Régis POMMIES, Maire.

Date de Convocation : Le 14/10/2024

PRESENTS : SABAYROU Francine, CANOVAS Alphonse, COASSIN Ottorino, GARCES Henri, GIRARD Yves, DUVAL Juliette, DOUTRE Myriam, RAYMOND Pierre Emmanuel, MARTIN M-Dominique.

Absente non excusée : Mme CORBEL Sandrine

Absente excusée : CAGNINACCI Isabelle LEBRETON David.

Procurations : Mme CAGNINACCI donne procuration à Mme DOUTRE, Mr LEBRETON donne procuration à Mr POMMIES.

Secrétaire : Francine SABAYROU

Monsieur le Maire fait l'appel pour vérifier le quorum et informe des procurations en cours pour cette séance. Les membres du Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le Maire déclare la séance ouverte, rappelant que les portables doivent être éteints et que la séance est enregistrée sous la forme audio.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09/09/2024.

Les membres du conseil n'ayant pas reçu le projet de PV au préalable, il est décidé de reporter son approbation au prochain conseil municipal.

Ordre du Jour de la séance :

Pour décision :

1. Fixation du prix des loyers des deux garages Enclos du Château
2. Aménagement et sécurisation de l'Avenue des Ecoles RD37- Demande de subvention auprès des partenaires institutionnels pour la tranche 3.
3. Travaux de réfection de la toiture d'une tour et mise en œuvre d'un paratonnerre sur le Château-**demande de subvention**
4. Travaux de réfection de la toiture d'une tour et mise en œuvre d'un paratonnerre sur le Château-**honoraires de l'architecte**
5. Ouverture de crédits en investissement

Pour information :

- Bâche Rue des Templiers
- projet centrale photovoltaïque avec le Syaden
- réponses aux questions orales du 9/09/2024

FIXATION DU PRIX DES LOYERS DES 2 GARAGES – ENCLOS DU CHATEAU.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que l'Ets Pili Pro Façade a résilié le bail du hangar communal, situé Enclos du Château.

Ce hangar de 94 m² est constitué de 2 garages dont le plus grand est de 55 m², l'autre de 39 m².

Après publication de l'offre de mise en location sur « Panneau Pocket » et affichage en Mairie, deux artisans se sont fait connaître, et après visite des locaux se sont positionnés favorablement pour la location à compter du 1^{er} novembre 2024.

Mr le Maire propose de mettre en place un bail à usage commercial pour une période de 9 ans et de fixer le montant du loyer, hors charges eau et électricité, pour chacun des garages :

- au prix de 400 € mensuel pour le garage de 55 m²

- au prix de 280 € mensuel pour le garage de 39 m²

Le conseil Municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- ACCEPTE le principe de la location sous la forme d'un bail à usage commercial à compter du 1^{er} novembre 2024,
- FIXE le prix de cette location à :
 - * 400 € mensuel, hors charges, pour le garage de 55 m²,
 - * 280 € mensuel, hors charges, pour le garage de 39 m².
- AUTORISE monsieur le Maire à signer le bail à venir et tout document se rattachant à cette décision, notamment budgétaire.

Mr Girard évoque l'augmentation du loyer par rapport au précédent loyer ; Mme Doutré demande le nom des futurs locataires qui sont des artisans installés sur la Commune.

AMENAGEMENT, SECURISATION ET EMBELLISSEMENT DE L'AVENUE DES ECOLES/RD 37 »- DEMANDE DE SUBVENTION TRANCHE 3.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le programme de «travaux d'aménagement, sécurisation de l'Avenue des écoles RD37 » réalisé en partenariat avec l'Agence Technique Départementale et le Syndicat de Voirie a fait l'objet d'un découpage en deux tranches financières. Monsieur le Maire donne le détail chiffré des deux tranches initiales :

Montant des travaux estimés en 2021 : 583 000 € HT.

1^{er} tranche : 322 000 € HT

2^{ie} et 3^{ieme} tranche : 261 000 € HT

Ces deux tranches ont déjà fait l'objet de demandes de subvention en 2022 et 2023.

Cette dernière tranche (T3) s'avère nécessaire car le montant des travaux est passé de 583 000 € à 935 605 €, suite à l'étude du BET et le projet définitif validé par les services instructeurs.

Les principales raisons sont l'inflation de 2021 à 2024, l'achat du terrain et la construction d'un mur pour l'arrêt de Bus, à mettre aux normes, les prescriptions du Conseil Département (Service Route) concernant la structure de la chaussée, les demandes du Service des Bâtiments de France, ainsi que les réseaux secs supplémentaires.

Mr le Maire dépose devant l'assemblée le dossier concernant cette dernière tranche de travaux pour un montant de 352 613.26 € qu'il convient de déposer auprès des partenaires institutionnels pour un financement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le dossier de subvention ci devant présenté pour un montant de **352 613,26 € HT**,
- **Autorise** Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour l'exercice 2025 de la tranche 3 du programme de travaux ci devant présenté afin de solliciter les partenaires institutionnels tels que le Département et l'Etat (au titre de la DETR),
- **Charge** Mr le Maire des démarches afférentes à cette décision, et notamment à l'inscription de cette dépense sur le présent exercice budgétaire.

MODALITE DE VOTE

POUR 11 ABSTENTION 1 (Mr Girard)

Mr Girard demande des précisions techniques des travaux (béton désactivé...). Il évoque l'augmentation de plus de 60% par rapport au projet initial de travaux et l'impact sur les finances communales.

Mme Doutré évoque les subventions déjà obtenues.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE D'UNE TOUR DU CHATEAU ET MISE EN ŒUVRE D'UN PARATONNERRE SUR LE CHATEAU – DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au diagnostic du système existant de protection foudre du Château, il a été constaté son obsolescence et sa défectuosité.

Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement. Le montant du devis de remplacement est de 23 251.30 € TTC.

C'est à l'occasion d'une visite pour ces travaux, qu'il a été constaté la détérioration de la charpente et toiture d'une des tours du château. Le devis initial de réfection s'élève à 23 880 € TTC.

Compte tenu de la nature et l'importance de ces travaux sur un bâtiment en cours de classement, Il s'avère nécessaire de faire suivre le chantier par un architecte du Patrimoine ; contact a été pris avec Mr Auriol pour solliciter un devis pour une mission d'accompagnement et de suivi de chantier pour un montant de 7 050 € HT.

Compte tenu de l'urgence des travaux de réfection et du montant total estimés : 47 121.30 TTC soit 39 276.08 HT, auquel s'ajoutent les honoraires, Mr le Maire propose de se rapprocher des services de la DRAC afin de connaître les financements possibles pour ce dossier urgent afin de déposer une demande de subvention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** les dépenses ci devant présentées pour un montant total de :
 - * travaux 39 276.08 € HT,
 - * honoraires 7 050 € HT
- **Autorise** Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC et au titre du FPIC de Carcassonne Agglo.
- **Charge** Mr le Maire des démarches afférentes à cette décision, et notamment à l'inscription de cette dépense au budget.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE D'UNE TOUR DU CHATEAU ET MISE EN ŒUVRE D'UN PARATONNERRE SUR LE CHATEAU – HONORAIRES DE L'ARCHITECTE DU PATRIMOINE.

Dans le cadre du dossier de travaux précédemment exposé, Monsieur le Maire dépose devant le conseil municipal une proposition d'honoraires établi par Mr Auriol, architecte du patrimoine, afin d'accompagner la commune.

La mission d'un montant de 7 050.00 HT, comprend :

- le montage du dossier (relevés topo, photos, autorisation de travaux) en collaboration avec les services Drac et Udap,
- la réalisation d'un marché,
- la mission VISA
- le suivi du chantier
- réception et réalisation du dossier d'ouvrage exécuté.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** l'offre de mission proposée par Mr AURIOL, architecte du patrimoine,
- **Autorise** Mr le Maire à signer la proposition ci devant présentée,
- **Charge** Mr le Maire des démarches afférentes à cette décision, et notamment à l'inscription de cette dépense sur le présent exercice budgétaire.

DECISION MODIFICATIVE N°1 ET 2 sur budget d'investissement :

DM 1 : Ouverture de crédits pour l'opération « installation de protection foudre et réhabilitation tour du château ».

D2135- opération 341 + 23 300.00 €

R1321- opération 341 + 15 300.00 €

R10226 – taxe aménagement + 8000.00 €

DM 2 : Ouverture de crédits pour T3 – Opération « aménagement RD37 Sécurité et accessibilité ».

D 2151-332 Aménagement RD37 sécurité + 352 614.00 €

R 1321-332 Aménagt RD 37 subventions + 152 614.00 €

R1641-332 Aménagt RD 37 emprunts + 200 000.00 €

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés pour les deux délibérations ci devant.

POUR INFORMATION :

1/ bâche incendie rue des Templiers.

Mr le Maire informe le conseil que la bâche incendie, après avoir été contrôlée par les services du Sdis, est opérationnelle.

2/ projet centrale photovoltaïque avec le Syaden.

Une demande de permis d'aménagement pour cette centrale sera déposée en fin d'année, suite à l'accord des propriétaires fonciers riverains dans le cadre de la « compensation écologique ».

3/ réflexion sur le Plan local d'urbanisme

Il est étudié la possibilité de procéder à une modification simplifiée du PLU afin de répondre :

- à la mise en cohérence du PLU avec la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques en surimposition en toiture,
- modifier les zones AU1 et AU 2 afin de permuter l'ordre prioritaire pour l'aménagement des deux zones pour répondre aux contraintes futures suite au classement du Château et du Parc.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES DE LA PRECEDENTE SEANCE, POSEES PAR MR GIRARD :

1/Concernant la première question, Mr le Maire y a déjà répondu.

2/ Quelle est, aujourd'hui, la valeur du Château et du Parc ? Y a-t'il une expertise de l'ensemble ?

Mr le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'expertise officielle de l'ensemble du Château et du Parc.

Mr Girard évoque l'inventaire du patrimoine communal qui peut répondre à cette question.

QUESTIONS ORALES POSEES PAR MR GIRARD :

Mr Girard évoque son souhait de pouvoir intervenir lors d'un prochain conseil municipal début 2025, afin de présenter une déclaration personnelle concernant des recherches historiques et archéologiques, avant publication d'un ouvrage ; une synthèse sera communiquée auprès de l'ensemble de la population.

1/ concernant les containers Avenue d'Occitanie, il semble qu'il y ait des problèmes de positionnement, notamment aux n°5,7 et 9, les habitants se plaignant des odeurs :

Mr le Maire et Mr Canovas, adjoint, relatent les faits de ce problème de positionnement, soumis à des contraintes posées par le service de collecte assumé par le Covaldem. La demande a été étudiée par les services du Covaldem qui a répondu directement aux habitants mécontents.

La séance est levée à 18h57.

La Secrétaire
F SABAYROU

Le Maire
R.POMMIES